

SEANCE DU
15 FÉVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
9 février 2024

Date d'affichage :
16 février 2024

OBJET :
**Association Ligue de
l'Enseignement de Bourgogne
Franche Comté - E2C - Attribution
d'une subvention - Signature d'une
convention d'objectifs pluriannuelle**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 71**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 71**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 14**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 15 février à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle de l'Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Salima BELHADJ-TAHAR - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. BUISSON (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
M. BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
M. LACOUR (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme LODDO (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)
M. PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 définissant la notion de subvention ;

Vu l'article 10 de la même loi, relatif aux conditions de versement d'une subvention par une autorité administrative ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 précité ;

Vu la demande de soutien financier sollicitée par la Ligue de l'Enseignement Bourgogne Franche-Comté ;

Le rapporteur expose :

« Pour aider à l'intégration professionnelle et sociale durable des jeunes sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi, le Conseil Régional de Bourgogne a souhaité implanter dans chacun de ses départements des Ecoles de la 2^{ème} Chance (E2C).

L'E2C est un outil qui a vocation à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 30 ans. Elle encourage la valorisation de l'expérience, la reconnaissance des compétences acquises, l'orientation vers les métiers en tension, la mobilité et l'accès à l'emploi.

Sur le département de Saône-et-Loire, la Ligue de l'Enseignement Bourgogne Franche Comté a été retenue pour la mise en place d'une Ecole de la 2^{ème} Chance sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Elle est en charge de :

- La gestion et l'animation l'Ecole de la 2^{ème} Chance de Saône-et-Loire – Site de Montceau Les Mines,
- La réponse à une demande de formation des publics exclus des circuits d'apprentissage traditionnels en leur redonnant la possibilité de réintégrer un cursus diplômant et valorisant,
- L'accompagnement des jeunes dans une démarche d'insertion sociale en leur offrant la confiance et l'aide d'un organisme à dimension nationale.

De par son domaine d'intervention et les actions qu'elle mène, la Ligue de l'Enseignement Bourgogne Franche Comté contribue à la satisfaction de l'intérêt général puisqu'elle contribue à l'insertion des jeunes. En ce sens, les actions menées rejoignent les préoccupations de la CUCM, cette dernière étant compétence en matière d'insertion.

Dans le cadre du plan de financement de cette Ecole de la 2^{ème} Chance, la Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté sollicite le soutien financier de la CUCM à hauteur de 40 000 €.

La subvention sollicitée permettrait de contribuer à la poursuite des actions menées par la Ligue de l'Enseignement.

Aussi, la Communauté entend aider l'Association, tout en respectant son autonomie, par l'allocation de moyens financiers.

L'établissement de conventions d'objectifs, conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret du 6 juin 2001, est obligatoire dès lors que la subvention excède 23 000 euros par an.

Elle a pour objet de préciser les rapports entre la Communauté Urbaine et l'Association ainsi que les modalités de versement de la subvention.

A ce titre, et après examen de la demande adressée par l'association, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté, d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € au titre de l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention dont le projet est joint en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2024 ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de 40 000 € à l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 février 2024
et publié, affiché ou notifié le 16 février 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

